



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

ELECTRICIENS SANS FRONTIERES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ELECTRICIENS SANS FRONTIERES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIREN: 394 528 897

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association ELECTRICIENS SANS FRONTIERES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ELECTRICIENS SANS FRONTIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 8 de l'annexe aux comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 31 mai 2024

DocuSigned by:
JOUBIN Aurélie
130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

Associé



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

11 rue de l'Amiral Hamelin – 75016 Paris

Tél. : 33 1 84 21 10 40

Email : contact@electriciens-sans-frontieres.org

www.electriciens-sans-frontieres.org

Association Loi 1901 – SIREN n° 394 528 897 – Code APE 9499 Z



SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
NOTE 1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE	7
NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7
NOTE 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
1. Principes comptables et méthodes d'évaluation	10
2. Changement d'estimation.....	10
3. Changement de méthode.....	10
4. Comparabilité des exercices	11
5. Immobilisations incorporelles.....	11
6. Immobilisations corporelles	11
7. Immobilisations financières.....	11
8. Créances et comptes rattachés.....	11
9. Valeurs mobilières de placement.....	12
10. Stocks.....	12
11. Disponibilités.....	12
12. Transactions en devises.....	12
13. Provisions pour risques et charges.....	12
14. Honoraires du Commissaire aux comptes	12
15. Fonds dédiés.....	13
16. Impôts.....	13
17. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)	13
18. Compte Emploi des Ressources (CER)	13
19. Effectifs et personnels détachés	13
20. Contributions volontaires	15
21. Engagements hors Bilan.....	16
22. Rémunération des Dirigeants.....	17
a) Champ d'application	17
b) Rémunérations versées au titre de l'exercice.....	17
23. Evènements post-clôture.....	17
NOTE 4. DETAIL DE L'ACTIF	18
1. Actif immobilisé	18
a) Immobilisations brutes.....	18
b) Amortissements et dépréciations d'actif.....	18
c) Détail des immobilisations et amortissements.....	19
2. Détail des créances.....	19
3. Disponibilités.....	20
4. Etat des créances	20
5. Produits à recevoir par postes de Bilan	20
6. Charges constatées d'avance	21
NOTE 5. DETAIL DU PASSIF	22
1. Tableau de variation des fonds propres	22
2. Fonds dédiés.....	22
Les autres fonds concernent principalement des dernières tranches de projets et des dépenses de maintenance à engager.....	23
3. Provisions inscrites au Bilan.....	23
4. Etat des dettes.....	24
5. Charges à payer.....	24
NOTE 6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT	25
NOTE 7. EFFECTIF	25
NOTE 8. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	26
NOTE 9. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)	27



BILAN ACTIF

ACTIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 2023			Exercice clos le 31 déc. 2022
		Brut	Amort. et Dépréciat°	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :				
	Logiciels	98 841	98 841	0	0
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles :				
	Installations Tech., Matériels & Outil.	1 954	1 448	505	701
	Autres immobilisations corporelles	81 814	78 287	3 527	7 063
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières :					
Titres immobilisés	153		153		
Autres immobilisations financières	359		359	359	
	TOTAL I	183 120	178 577	4 543	8 122
ACTIF CIRCULANT	Stocks	99 398	8 610	90 789	141 574
	Avances & acomptes versés				
	Créances				
	Autres créances	1 725 069		1 725 069	2 059 778
	Disponibilités et VMP	11 604 211		11 604 211	7 127 067
	TOTAL II	13 428 678	8 610	13 420 069	9 328 419
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	47 719		47 719	38 341
	Ecart de conversion actif				
	TOTAL III	47 719	0	47 719	38 341
	TOTAL ACTIF (I+II+III)	13 659 517	187 186	13 472 331	9 374 881



BILAN PASSIF

PASSIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 2023	Exercice clos le 31 déc. 2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres / fonds associatif sans droit de reprise	47 447	47 447
	Fonds propres / fonds associatif avec droit de reprise		
	Réserves pour projets	890 000	890 000
	Report à nouveau	54 688	56 846
	Résultat de l'exercice	67 942	(2 158)
	<i>Situation nette (sous-total)</i>	1 060 077	992 135
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	TOTAL I	1 060 077	992 135
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	10 930 357	7 074 842
	TOTAL II	10 930 357	7 074 842
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL III	0	0
	Emprunts & dettes auprès d'établissements financiers Emprunts & dettes financières divers Dettes fournisseurs & comptes rattachés Dettes des legs ou donations Autres dettes	571 1 058 117 3 320	217 688 524 3 320
	TOTAL IV	1 062 008	692 062
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	419 890	615 842
	Ecart de conversion passif	0	0
	TOTAL V	419 890	615 842
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		13 472 331	9 374 881



COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 dec. 2023	Exercice clos le 31 déc. 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	34 258	35 364
Vente de biens et services		
Ventes de biens	50 392	28 129
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	64 430	63 234
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics de subventions d'exploitation	5 337 935	3 238 893
Vers. des fondateurs ou consommations de la dot. comptable		
Ressources liés à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	425 421	446 878
<i>Mécénats</i>	1 419 498	774 233
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières	2 048 510	1 431 965
Reprises sur amort., dépréciations, prov. et transf. de charge		19 763
Utilisations des fonds dédiés	3 466 667	2 437 581
Autres produits	29 278	20 026
TOTAL I	12 876 389	8 496 066
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	17 020	15 308
Variation de stocks	50 785	(131 061)
Autres achats et charges externes	4 354 193	3 090 875
Aide financières	240 864	16 815
Impôts, taxes et versements assimilés	47 886	39 915
Salaires et traitements	596 855	477 541
Charges sociales	210 517	174 149
Dotations aux amortissements et dépréciations	4 231	5 861
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	7 322 182	4 741 684
Autres charges	11 517	67 192
Total II	12 856 050	8 498 279
Résultat d'exploitation (I-II)	20 339	(2 212)



COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 dec. 2023	Exercice clos le 31 déc. 2022
PRODUITS FINANCIERS :		
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	59 268	130
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	2 226	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	61 494	130
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts & charges assimilées		
Différences négatives de change	202	61
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	202	61
Résultat financier (III-IV)	61 292	69
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	81 631	(2 143)
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Produits exceptionnels		
Reprises/provisions dépréciations exceptionnels		
TOTAL V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Charges exceptionnelles		
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelles		
TOTAL VI	0	0
Résultat exceptionnel (V-VI)	0	0
Impôt sur les bénéfices (VII)	13 689	15
Total des produits (I+III+V)	12 937 883	8 496 196
Total des charges (II+IV+VI+VII)	12 869 941	8 498 355
Résultat de l'exercice	67 942	(2 158)

Annexe du Compte de résultat (en euros)		2023	2022
PRODUITS :			
870	Bénévolat	4 263 718	5 283 305
871	Prestations en nature	646 895	492 398
872	Dons en nature	1 818 436	1 234 983
TOTAL		6 729 048	7 010 686
CHARGES :			
861	Mise à disposition gratuite	1 818 436	1 234 983
862	Prestations en nature	646 895	492 398
864	Personnel bénévole	4 263 718	5 283 305
TOTAL		6 729 048	7 010 686



NOTE 1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Electriciens sans frontières est une ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet d'étudier, promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'énergie, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, le développement économique. Elle a aussi pour but d'organiser des actions de post-urgence et de réhabilitation au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise humanitaire.

Les projets d'accès à l'électricité et à l'eau que nous menons sont destinés aux populations les plus démunies de la planète, principalement situées en zones rurales et isolées, afin que leurs conditions de vie s'améliorent durablement grâce à la fourniture de services énergétiques modernes et à une eau de qualité.

Pour répondre à leurs besoins énergétiques tout en luttant contre le dérèglement climatique, l'utilisation d'énergies renouvelables est incontournable puisque l'énergie est le principal facteur qui contribue au changement climatique avec environ 60 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est pourquoi les projets menés par les bénévoles d'Electriciens sans frontières reposent avant tout sur l'utilisation de l'énergie procurée par le soleil ou par les cours d'eau.

Nous construisons nos projets en associant systématiquement les leviers de développement et l'intégration des enjeux environnementaux. Chacune de nos missions a vocation à apporter un bénéfice direct aux populations dans 8 domaines différents : accès à une eau de qualité, éducation, santé, formation, développement économique, vie sociale et sécurité, sécurité alimentaire et dérèglement climatique.

Par ailleurs, notre association se caractérise par l'implication d'un millier de bénévoles répartis au sein de 14 délégations régionales sur le territoire français. Ils mettent leur temps et leurs compétences au service des actions de l'ONG et participent également à la gouvernance de l'association. Notre soutien financier provient essentiellement de partenariats de long terme avec des entreprises mais aussi de financements ponctuels de projets par des acteurs publics ou privés et de fonds collectés auprès du public.

NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1. Une reconnaissance de notre action à l'international

Plusieurs de nos solutions d'accès à l'électricité et à l'eau ont été mises en lumière et reconnues lors d'événements internationaux. Nous avons été invités à prendre la parole et à partager notre expertise à la COP 28 à Dubaï, au Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable organisé par l'ONU à New York ou encore à l'Atelier International du réseau Francophone des Régulateurs de l'Énergie organisé par la Commission de Régulation de l'Énergie à Kinshasa.

2. Séisme au Maroc

Face au puissant séisme de magnitude de 7 ayant frappé le Maroc en septembre, nous nous sommes déployés en urgence pour porter assistance aux populations touchées, ainsi qu'aux organisations intervenant sur place, via l'envoi d'équipements solaires et sa mise en place par des



bénévoles de notre ONG. Nous poursuivons notre action avec le projet « Initiative lumière pour le Maroc » afin de fournir des solutions énergétiques durables en accord avec les autorités et nos partenaires locaux.

3. Deux ans d'engagement aux côtés de l'Ukraine

Durant l'hiver 2022-2023, les attaques de la Russie contre les infrastructures énergétiques ukrainiennes se sont intensifiées entraînant des coupures longues et fréquentes. Nous nous sommes fortement mobilisés pour répondre aux besoins énergétiques de la population ukrainienne via l'envoi de matériel électrique et le raccordement d'infrastructures essentielles à des groupes électrogènes. En 2023, nous avons aussi élaboré une solution de production d'électricité hybride solaire pour alimenter des hôpitaux et des écoles en réduisant l'impact carbone de notre réponse humanitaire.

4. La solution « Café Lumière »

Café Lumière est notre solution solaire innovante, durable et pérenne, spécialement conçue pour l'électrification des zones rurales isolées, en réponse aux besoins des services collectifs, productifs et individuels. 4 Cafés Lumière ont été finalisés au Bénin en 2023. La réplique se poursuit dans 12 nouveaux villages au Bénin, à Madagascar et au Togo pour une mise en place à l'horizon 2025.

5. L'enjeu de l'électrification d'écoles et de centres de formation

Nombreux sont les projets d'électrification qui répondent à un besoin d'alimenter des écoles ou des centres de formation professionnelle. La formation est un levier indispensable puisqu'elle permettra d'atteindre de nombreux objectifs de développement durable. Avec une éducation de qualité, le cycle de la pauvreté peut être brisé. A Ziguinchor (Sénégal) comme à Kitenda (R.D.C), nous intervenons à la fois pour l'électrification solaire des centres de formation mais aussi pour mettre en place des formations aux métiers de l'électricité et plus particulièrement du photovoltaïque, cela améliore la qualité de l'éducation, prépare l'avenir professionnel des élèves et concourt à la transition énergétique.

6. L'agrivoltaïsme au cœur de l'innovation au Bénin

L'agrivoltaïsme est une solution novatrice qui combine production d'électricité photovoltaïque et activités agricoles sur une même surface afin de maximiser les ressources tout en préservant l'environnement et la sécurité alimentaire. Au Bénin, deux sites pilotes ont été mis en place en partenariat entre Songhaï, la GIZ et Electriciens sans frontières, afin d'électrifier ces fermes agricoles. Le site de Songhaï Porto-Novo est l'un des premiers démonstrateurs en Afrique de l'Ouest francophone.

7. Notre expertise au service des Filles de la Charité

Les Filles de la Charité sont une organisation dédiée à l'aide aux plus pauvres via la gestion de structures communes collectives essentielles telles que des hôpitaux, des écoles, etc. Electriciens sans frontières met son expertise à disposition dans plusieurs pays où les Filles de la Charité interviennent : du Rwanda au Nigéria en passant par Madagascar.

8. Renouvellement de la gouvernance d'Electriciens sans frontières



Tous les trois ans, notre conseil d'administration et nos secrétariats régionaux, qui ont pour rôle le pilotage des projets, des activités et de la vie associative en région, sont élus. En 2023, nos instances ont ainsi été renouvelés. Une étape essentielle à la bonne évolution/croissance de l'ONG, les nouveaux élus contribuant à diverses réflexions au sein de l'ONG.

9. De nouveaux partenariats pour renforcer nos possibilités d'agir

Electriciens sans frontières a noué de nouveaux partenariats majeurs. Qu'ils soient nouveaux ou renouvelés, ces partenariats sont essentiels à notre activité et à notre indépendance. Ils viennent augmenter nos ressources, et par conséquent, nos moyens d'action pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations dans nos zones d'intervention.

10. Un budget en forte hausse pour une réponse aux besoins des populations démunies

Depuis plusieurs années, les bailleurs institutionnels nous confient des financements de plus en plus conséquents. Que soit le Centre de crise et de soutien sur nos projets d'urgence et de post-urgence ou encore l'Agence Française de Développement pour des projets de développement. Ces soutiens, preuves de la pertinence de nos actions, sont essentielles pour répondre aux besoins en énergie des populations qu'elles vivent en zone rurale sans électricité ou en zone impactée par des guerres ou des catastrophes naturelles.



NOTE 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 13.472,3 k€ et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 67.942 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'Association ont été établis et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014 et au règlement n° 2018-06, modifié par le n° 2020-08, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, énoncé par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation,
- ▶ permanence des méthodes comptables,
- ▶ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. Changement de méthode

Il s'agit de la première année d'application du règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 qui introduit la production en annexe de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

L'association disposant de plus de 153 k€ de ressources provenant de dons de personnes physiques ou morales ouvrant droit à un reçu fiscal, celle-ci applique ce texte. Le tableau est présenté ci-dessous :



Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger, exercice au 31/12/2023	
	Montant ou valorisation total des avantages et des ressources
Total Etats-Unis	462 036,64 €
Total Grande-Bretagne	100,00 €
Total Allemagne	23 963,75 €
Total Suisse	27 710,00 €
Total Belgique	800,00 €
Total Arabie Saoudite	186 254,31 €
Total Singapour	200,00 €
Total Luxembourg	8 834,28 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger qu'Electriciens sans frontières doit établir en application de l'article est mise à la disposition du public :

- Au siège d'Electriciens sans frontières, situé au 5 rue Jean Nicot 93500 Pantin

4. Comparabilité des exercices

Il n'y a pas eu de changement ou de modification dans la présentation des comptes.

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont composées du site internet et de logiciels acquis. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de 3 ans.

6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont généralement pratiqués sur le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- ▶ Matériel informatique 3 ans
- ▶ Mobilier de bureau 5 ans

7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan, le cas échéant, pour leur valeur historique.

8. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



9. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements sans risque ont fait l'objet d'un acheté-vendu en fin d'exercice permettant de dégager ainsi la plus-value à la clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par la méthode PEPS (Première Entrée Première Sortie).

10. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont essentiellement composés de matériels électriques

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

11. Disponibilités

Les disponibilités comprennent des valeurs mobilières de placement, des comptes bancaires et des caisses. Le traitement des VMP est indiqué dans le paragraphe 09.

Les avoirs en devises détenues en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisés au taux en vigueur au 31 décembre 2023.

12. Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « écart de conversion ».

13. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et les risques de reversement de subventions.

Le paragraphe 4 attire l'attention du lecteur sur la comparabilité des exercices concernant les provisions pour risques et charges.

14. Honoraires du Commissaire aux comptes



La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 26.460 euros HT (31.752 euros TTC) au titre l'année 2023.

15. Fonds dédiés

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. La partie des fonds collectés affectée par les donateurs et non utilisée à la clôture de l'exercice figure au passif du bilan.

Les engagements financiers de l'association sur les projets sont constatés dans les fonds dédiés.

16. Impôts

L'association, ayant une gestion désintéressée, est exonérée des impôts commerciaux. Néanmoins, l'association s'acquitte d'un impôt sur les sociétés au titre de ses placements financiers.

17. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Mis en place par le nouveau règlement, un nouveau tableau permet de présenter les ressources de l'association par origine et les emplois par destination, selon une approche analytique. Il fait partie intégrante de l'annexe et répond aux mêmes règles d'élaboration que le compte emploi des ressources (CER).

Il permet de présenter le compte d'emploi des ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public.

Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.

18. Compte Emploi des Ressources (CER)

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) a été établi conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes comptables (ANC) modifié par le règlement 2020-08.

- ▶ Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- ▶ Il permet également de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Bureau de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par le Bureau de l'Association.

19. Effectifs et personnels détachés

En 2023, Electriciens sans frontières dispose d'un effectif salarié moyen de 14,5 personnes (hors personnel mis à disposition).



Par ailleurs, EDF, RTE et ENEDIS mettent à disposition de l'association 2,7 personne, plus le Président de l'association, détaché par EDF quatre jours par semaine.



20. Contributions volontaires

Electriciens sans frontières bénéficie de contributions gratuites sous forme de :

- ▶ bénévolat essentiellement,
- ▶ contributions en biens en nature,
- ▶ contributions en services (mise à disposition de locaux principalement).

Valorisation du bénévolat :

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 1.936 jours de mission sur place à 265 € par jour, soit 513.040 €.

Compte tenu du contexte sécuritaire dans certaines zones d'intervention et de notre stratégie de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, nous avons valorisé 2.100 jours de mission à distance à 265 € par jour, soit 556.500 €.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 9.844 jours à 265 € par jour, soit 2.608.660 €.

Le temps bénévole hors mission est estimé sur la base du calendrier des différentes instances. Sont notamment compris les réunions de secrétariat régional et les réunions de secrétariat régional élargies qui sont primordiales pour le bon fonctionnement et la bonne gestion des délégations. A cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Ecosystem, Semaine de l'Energie Solidaire...). Le total s'élève à 4.310 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1.142.018 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2023 s'élève à 16.090 jours à 265 € par jour, soit 4.263.718 €.

Les temps passés par les administrateurs et membres en CA et AG s'élèvent à 188 jours, soit 49.820 €.

Ces temps ne sont pas compris dans la valorisation des CVN au pieds du compte de résultat.

Valorisation des dons en nature :

Dons en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :		Montant du reçu fiscal	Estimation de la valeur marchande des dons en nature
Legrand	don de matériel	22 812 €	
Prysmian Câbles et Systèmes France	don de matériel	37 989 €	
Chabanne	don de matériel	7 012 €	1 710 634 €
Intuis	don de matériel	263 236 €	
EDF Chinon	don de matériel	45 500 €	
Miidex Lighting	don de matériel	85 722 €	
Seet Europole	don de matériel	52 022 €	
Abandon de frais		107 802 €	
TOTAL:		622 095 €	

Les abandons de frais s'élèvent à 107.802 € et sont comptabilisés dans le compte de résultat en produits et en charges conformément à la réglementation comptable



Valorisation des prestations en nature :

Les moyens disponibles actuellement ne permettent pas une évaluation réaliste des contributions en nature au niveau des établissements à cause principalement :

- ▶ du nombre important de bénévoles
- ▶ de la difficulté de répertorier dans chaque établissement local les contributions gratuites en biens et services

Prestations en nature :

Prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :	Montant du reçu fiscal
Mécénat de compétences	310 778 €
Prestation de service	211 810 €
Logistiques (locaux, affranchissement)	124 307 €
TOTAL:	646 895 €

21. Engagements hors Bilan

Engagements donnés et recus	
Engagements donnés :	Les engagements de retraite des salariés ne sont pas considérés comme significatifs.
Engagements reçus :	- Néant -



22. Rémunération des Dirigeants

a) Champ d'application

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- ▶ le Président de l'Association,
- ▶ le Trésorier de l'Association,
- ▶ le Délégué Général.

b) Rémunérations versées au titre de l'exercice

Le Président de l'association est mis à disposition quatre jours par semaine par EDF et ne perçoit aucune rémunération de l'association au titre de sa fonction de président.

La fonction de Trésorier a été exercée bénévolement et n'a fait l'objet d'aucune rémunération.

Les rémunérations afférentes au Délégué Général font l'objet d'une convention de mécénat avec RTE. Le Délégué Général ne perçoit aucune rémunération de la part de l'association.

Aucun avantage en nature n'a été attribué par l'Association à ces personnes au cours de l'exercice.

23. Evènements post-clôture

Néant



NOTE 4. DETAIL DE L'ACTIF

1. Actif immobilisé

a) Immobilisations brutes

Immobilisations brutes (en k€)	Comptes sociaux	Acquisitions	Cessions / Mises au rebut	Comptes sociaux
	2022			2023
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	98,8			98,8
-Immobilisations incorporelles en cours	0,0			0,0
Immobilisations corporelles :				
-Installations techniques, matériel	2,0			2,0
-Installations générales	15,9			15,9
-Matériel de bureau et informatiques	43,1	0,5		43,6
-Mobilier de bureau	22,3			22,3
Immobilisations financières :				
Autres immobilisations financières		0,2		0,2
- Dépôts et cautionnements	0,4			0,4
Total	182,5	0,7	0,0	183,1

b) Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements (en k€)	Comptes sociaux	Dotations	Reprises	Comptes sociaux
	2022			2023
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	98,8			98,8
-Avances et Acptes sur Immobilisations	0,0			0,0
Immobilisations corporelles :				
Installations techniques, matériel	1,2	0,2		1,4
-Installations générales	15,2	0,5		15,7
-Matériel de bureau et informatiques	36,7	3,5		40,3
-Mobilier de bureau	22,3			22,3
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0,0			0,0
Total	174,3	4,2	0,0	178,6



c) Détail des immobilisations et amortissements

Immobilisations en net (en k€)	2023		
	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles :			
-Logiciels	98,8	(98,8)	0,000
-Avances et Acptes sur Immobilisations			0,000
Immobilisations corporelles :			
Installations techniques, materiel	2,0	(1,4)	0,518
-Installations générales	15,9	(15,7)	0,200
-Matériel de bureau et informatiques	43,6	(40,3)	3,328
-Mobilier de bureau	22,3	(22,3)	0,000
Immobilisations financières :			
Autres immobilisations financières	0,2		0,153
- Dépôts et cautionnements	0,4		0,359
Total	183,1	(178,6)	4,5

2. Détail des créances

Rubriques et postes (en k€)	Au 31 déc. 2023		Au 31 déc. 2022	
	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
<u>Autres Créances :</u>				
- Fournisseurs débiteurs	23,8		23,8	30,7
- Autres créances	1 701,3		1 701,3	2 029,1
Total	1 725,1	0,0	1 725,1	2 059,8

Les autres créances concernent principalement des ressources à recevoir pour 1.078,5 k€ ainsi que des avances et acomptes sur les projets en cours pour 595,7 k€.



3. Disponibilités

Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
<u>Disponibilités et VMP :</u>			
- Valeurs mobilières de placement	2 607,7		2 607,7
- Banques	8 978,3		8 978,3
- Caisses	18,3		18,3
Total	11 604,2	0,0	11 604,2

4. Etat des créances

Créances (en k€)	Montant brut	Échéances	
		à 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé :			
	Prêts		
	Dépôts et cautionnements	0,4	0,4
Actif circulant :			
	Acomptes et avances versés / cdes		
	Autres créances et charges constatées d'avance	1 772,8	1 772,8
Total	1 773,1	1 772,8	0,4

5. Produits à recevoir par postes de Bilan

Rubriques et postes (en k€)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
	<i>Organismes sociaux</i>
	0,6
	<i>Ressources et dons à recevoir</i>
	1 078,5
Disponibilités	36,7
Total	1 115,8



6. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en k€)	Montant
Charges constatées d'avance	47,7
TOTAL	47,7

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTE 5. DETAIL DU PASSIF

1. Tableau de variation des fonds propres

Montants en k €uros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	Montant	Montant	Dont générosité du Public	Montant	Dont générosité du Public	Montant	Dont générosité du Public	Montant	Dont générosité du Public
Fonds propre sans droit de reprise	47,4							47,4	
Fonds propre avec droit de reprise	0,0								
Réserves statutaires ou contractuelles	0,0								
Autres Réserves diverses	890,0							890,0	
Report à nouveau	56,8	(2,2)						54,7	
Résultat de l'exercice 2022	(2,2)	2,2							
Résultat de l'exercice 2023				67,9				67,9	
Situation nette (a)	992,1			67,9				1 060,1	
Fonds propres consommables									
Subventions d'investissement									
Provisions réglementées									
Total (b)									
Total Fonds propres (a) + (b)	992,1							1 060,1	

2. Fonds dédiés

Les fonds dédiés comprennent notamment les sommes correspondantes aux projets validés par la commission des projets de l'association et dont le financement est assuré par les subventions des partenaires, subventions affectées à des missions sociales conformément à la convention signée avec ceux-ci.



Répartition des fonds dédiés (en euros)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Transfert	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Total Siège	3 091 305	1 202 663	5 442 534	45 900	7 377 076
Total Alsace	440 854	855 906	560 341	0	145 289
Total Aquitaine	55 912	8 437	72 969	0	120 443,49
Total Bourgogne - Franche-Comté	300 292	53 934	97 047	5 634	349 039
Total Bretagne	59 236	21 702	61 146	0	98 681
Total Centre	134 359	2 585	85 611	0	217 385
Total Normandie	99 553	58 294	46 736	0	87 995
Total Ile de France	485 517	172 081	165 635	0	479 071
Total Languedoc Roussillon	260 669	63 912	66 814	0	263 572
Total Limousin	188 205	72 112	173 118	0	289 211
Total Lorraine	98 059	38 865	16 178	0	72 372
Total Midi-Pyrénées	621 109	167 822	169 224	0	622 511
Total Pays de Loire	161 397	38 830	119 334	0	239 267
Total PACA	680 923	473 792	166 330	0	373 461
Total Rhône-Alpes	397 452	235 731	79 164	-45 900	194 985
Total Fonds dédiés	7 074 842	3 466 667	7 322 182	5 634	10 930 357

Les autres fonds concernent principalement des dernières tranches de projets et des dépenses de maintenance à engager.

3. Provisions inscrites au Bilan

Néant



4. Etat des dettes

Etat des dettes (en k€)	Montants	Échéances		
		à moins d'1 an	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes financières	0,6	0,6		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	944,4	944,4		
Dettes fiscales et sociales	113,7	113,7		
Autres dettes	3,3	3,3		
Produits constatés d'avance	419,9	419,9		
Total	1 481,9	1 481,9	0,0	0,0

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. En l'espèce, il s'agit des conventions pluriannuelles avec les partenaires qui auront une incidence sur 2024 et 2025.

5. Charges à payer

Charges à payer (en k€)	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs factures non parvenues	78,0
Dettes fiscales & sociales	66,8
Autres dettes	
TOTAL	144,8



NOTE 6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Le poste « Concours publics et subventions d'exploitation » comprend exclusivement des subventions octroyées par des organismes d'Etat, des collectivités territoriales et des syndicats mixtes.

Le poste « utilisation des fonds dédiés » était précédemment situé en pied de compte de résultat juste avant le résultat de l'exercice. Le nouveau référentiel précise la présentation des fonds dédiés comme partie intégrante du résultat d'exploitation.

NOTE 7. EFFECTIF

Effectif moyen en 2023	CADRES	AGENT DE MAITRISE	EMPLOYES
Personnel sous contrat à durée indéterminée	11,1		1,0
Personnel sous contrat à durée déterminée	2,4		
Personnel intérimaire			
Personnel mis à disposition de l'association hors Président de l'association	2,7		
TOTAL	16,2	0,0	1,0



NOTE 8. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois, exercice au 31/12/2023									
PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	1771 375	1771 375	1 192 362	1 192 362	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	0	0
1.1 Cotisations sans contrepartie	34 258	34 258	35 364	35 364	1.1 Bénévolat	0		0	0
1.2 Dons et legs collectés	1 737 117	1 737 117	1 156 998	1 156 998	1.2 Prestations en nature	0		0	0
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0	0	0	1.3 Dons en nature	0		0	0
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 361 906		1 627 361		2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 729 048		7 010 686	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0		1.1 Bénévolat	4 263 718		5 283 305	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0		1.2 Prestations en nature	646 895		492 398	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 048 510		1 431 965		1.3 Dons en nature	1 818 436		1 234 983	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	313 396		195 396						
Abandon de frais	107 802		64 113						
3- SUBVENTION & AUTRES CONCOURS PUBLICS	5 337 935		3 238 893		3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
					3.1 Prestations en nature	0			
					3.2 Dons en nature	0			
TOTAL	9 471 216	1 771 375	6 058 616	1 192 362	TOTAL DES PRODUITS	6 729 048	0	7 010 686	0
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		0						
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 466 667		2 437 581						
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	12 937 883	1 771 375	8 496 197	1 192 362	TOTAL DES RESSOURCES	6 729 048	0	7 010 686	0
1- MISSIONS SOCIALES	5 063 270	1 616 679	3 358 564	1 066 003	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	6 158 309	0	6 443 810	0
1.1. Réalisées en France	0	0	0	0	1.1. Réalisées en France	0		0	0
1.2. Réalisées à l'étranger	5 063 270	1 616 679	3 358 564	1 066 003	1.2. Réalisées à l'étranger	6 158 309		6 443 810	0
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	167 010	53 325	132 533	42 066	2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	327 158	0	331 837	0
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	317 479	101 370	265 574	84 293	3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	243 581	0	235 040	0
TOTAL	5 547 759	1 771 375	3 756 671	1 192 362					
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		0						
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	7 322 182	76 863	4 741 684	0					
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	12 869 941	1 848 238	8 498 355		TOTAL DES CHARGES	6 729 048	0	7 010 686	0
EXCEDENT OU DEFICIT	67 942	0	-2 158						



NOTE 9. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public, exercice au 31/12/2023					
EMPLOIS	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	0	0
I- MISSIONS SOCIALES	1 616 679	1 066 003	I- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	1 771 375	1 192 362
1.1. Réalisées en France	0	0	1.1 Cotisations sans contrepartie	34 258	35 364
1.2. Réalisées à l'étranger	1 616 679	1 066 003	1.2 Dons et legs collectés	1 737 117	1 156 998
			1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
II- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	53 325	42 066			
III- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	101 370	84 293			
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 771 375	1 192 362	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 771 375	1 192 362
IV- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	0	II- REPRISES DES PROVISIONS	0	0
V- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	76 863	0	III- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0
TOTAL GENERAL	1 848 238	1 192 362	TOTAL GENERAL	1 771 375	1 192 362
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			Plus ou moins résultat générosité	0	0
			Moins Investissements Plus désinvestissements nets financés par la générosité du public	0	0
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE	0	0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	6 158 309	6 443 810	Bénévolat	4 263 718	5 283 305
Frais de recherche de fonds	327 158	331 837	Prestations en nature	646 895	492 398
Frais de fonctionnement et autres charges	243 581	235 040	Dons en nature et Abandons de frais	1 818 436	1 234 983
Total	6 729 048	7 010 686	Total	6 729 048	7 010 686



Notes annexes au Compte de résultat par origine (CROD) et destination et au Compte Emploi Ressource (CER) :

Le compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et par destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du nouveau règlement n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et selon les critères d'affectation et de répartition approuvé par l'association.

Le CROD recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables.

Le CER détaille spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

➤ Définition des missions sociales

Les missions sociales d'Electriciens sans frontières sont d'étudier, de promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'énergie, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, le développement économique. Également d'organiser des actions de post-urgence et de réhabilitation au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise humanitaire.

➤ Les emplois du CROD et du CER

Les missions sociales correspondent à des actions réalisées directement par l'association et uniquement à l'étranger.

Ce poste se compose de :

- de charges directes qui sont essentiellement composées d'achat de matériel et de notes de frais pour les équipes intervenant sur place,
- de charges indirectes qui correspondent principalement aux frais de structure supportés par le siège.

Les frais de recherche de fonds correspondent essentiellement aux salaires des membres de l'équipe communication/projet en charge de répondre aux appels à projets.

Les frais de fonctionnement se composent des :

- Salaires des équipes du siège,
- Déplacements hors projets,
- Honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.



➤ **Modalité de passage des comptes annuels au CROD :**

La plupart des coûts sont ventilés directement par type d'emplois. Cependant, les frais de structure (charge, équipements, consommables) sont principalement ventilés à 70% sur les missions sociales et 30% sur les frais de fonctionnement.

a) Affectation des charges de personnel et de personnel détaché

L'affectation des charges de personnel est ventilée pour les salariés à 70% sur les missions sociales, 20% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

Les valorisations du délégué général et de la gouvernance sont affectées à 80% sur les missions sociales, 10% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

b) Evaluation du bénévolat

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 1.936 jours de mission sur place à 265 € par jour, soit 513.040 €.

Compte tenu du contexte sécuritaire dans certaines zones d'intervention et de notre stratégie de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, nous avons valorisé 2.100 jours de mission à distance à 265 € par jour, soit 556.500 €.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 9.844 jours à 265 € par jour, soit 2.608.660 €.

Le temps bénévole hors mission est estimé sur la base du calendrier des différentes instances. Sont notamment compris les réunions de secrétariat régional et les réunions de secrétariat régional élargies qui sont primordiales pour le bon fonctionnement et la bonne gestion des délégations. A cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Ecosystem, Semaine de l'Énergie Solidaire...). Le total s'élève à 4.310 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1.142.018 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2023 s'élève à 16.090 jours à 265 € par jour, soit 4.263.718 €.

c) Affectation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont affectées de la manière suivante :

- Bénévolat : 100% à la mission sociale sauf la partie hors missions qui se répartit en 80% en mission sociale, 10 % en frais de recherche de dons et 10 % en frais de fonctionnement ;
- Prestations en nature : suivant la nature même des prestations ;
- Dons en nature et abandons de frais : 100 % en mission sociale.

➤ **Les produits liés à la générosité du public**

Les produits liés à la générosité du public figurant dans le CROD et le CER sont composés de cotisations sans contrepartie, de dons manuels et de mécénat.

➤ **Modalités d'affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public**



Les ressources collectées auprès du public sont affectés, selon le cas :

- Ressources libres : affectées à des projets en fonction des besoins de financement,
- Ressources dédiées : affectées aux projets afférents.